

SACD

LE MAGAZINE

Printemps • 2013

La diversité culturelle menacée

Nouveau cycle de négociations commerciales Europe/Etats-Unis



SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS DRAMATIQUES

sommaire | n°162



3 **Édito**
par Jacques Fansten

4-5 **La tribune**
de Pascal Rogard

À LA UNE

La diversité culturelle menacée

- 6** *Les dangers de la libéralisation*
- 7** *3 questions à Pascal Rogard :*
« Sans acte 1, pas d'acte 2
de l'exception culturelle »
- 8** *Laurent Fabius :* « les mêmes droits
et devoirs dans le monde réel et dans
le monde numérique »
- 9** *Costa Gavras :* « Que l'exception
culturelle soit acceptée une fois pour toutes ! »

10-11 **Cinéma**
Jean-François Halin :
« L'impertinence est une forme de politesse »

12 **Spectacle vivant**
Marion Bierry :
« On rappelle toujours aux femmes
qu'elles sont des femmes »

13 Captation audiovisuelle : avoir un droit de regard

14-15 **En scène**
Pierre Palmade, l'humour en partage

16 **Élections**
L'Assemblée générale, un temps fort

17 Les postes à pourvoir et le rôle
des différentes instances de décision

18 Le vote

19 **Action culturelle**
Zoom ! première
Le « Vif du Sujet itinérant »
au festival June Events

20 **RDV Action culturelle**
Des festivals

21 Des spectacles

22 **Soutiens Action culturelle**
Fonds SACD

→ www.sacd.fr

Rejoignez-nous
aussi sur

facebook



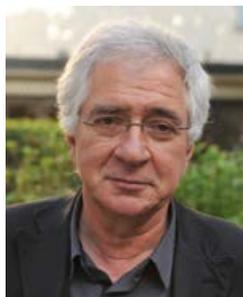
Plus d'infos ?
Scannez notre flashcode
avec votre téléphone mobile



édito

Un(e) auteur(e) est-il (elle) un(e) homme (femme) comme les autres ?

Photo : LN Photographers



JACQUES FANSTEN,
PRÉSIDENT DE LA SACD

Beaucoup croient que la liberté qui nous est indispensable a pour prix la précarité. « Ce sont de drôles de types qui vivent de leur plume; ou qui ne vivent pas, c'est selon la saison. »

Ces mythes ont parfois la peau dure, celui de l'artiste créant dans la misère en est

un. Nous pensons, au contraire, que la protection sociale des auteurs est devenue un droit fondamental.

Or, la plupart du temps, les auteurs restent mal informés sur leurs droits et nombre d'entre eux n'en bénéficient pas. Nous payons tous des cotisations sociales, légales et obligatoires, parfois sans même le savoir puisqu'elles sont décomptées de nos droits. C'est le rôle de l'AGESSA de les prélever. Êtes-vous personnellement protégé ? Si vous ne connaissez pas la réponse à cette question, c'est que vous ne l'êtes pas. En effet, l'auteur « assujéti », qui a payé ses cotisations, n'a acquis de droits que s'il a fait la démarche volontaire de « s'affilier ». Beaucoup, malgré nos alertes, ont découvert très tard qu'ils ne l'étaient pas, ce qui crée des situations parfois dramatiques.

Après nos nombreuses interventions, ce régime devrait évoluer. Tout d'abord nous devrions enfin obtenir que l'AGESSA contacte automatiquement les auteurs qui cotisent au-dessus d'un palier pour leur proposer l'affiliation. Ensuite, se pose le problème de l'accès à la « retraite de base », celle qui est versée par la Sécurité Sociale (et sera complétée par les retraites complémentaires). Aujourd'hui, l'AGESSA demande aux affiliés une déclaration annuelle de tous leurs revenus pour calculer, l'année suivante, la cotisation qu'ils doivent verser. Beaucoup l'oublie ou se trompent, donc n'acquièrent pas tous les droits dont ils auront besoin un jour. Nous allons sans doute obtenir d'inverser le processus : être prélevé à la source, quitte à être remboursé en cas de trop perçu. Mais restera alors la question dramatique de l'apurement du passé : nous avons demandé aux tutelles d'étudier la possibilité, pour ceux qui le désirent, de racheter les trimestres qu'ils auraient acquis si notre système avait mieux fonctionné.

Parallèlement, les ministères de tutelle envisagent la fusion de l'AGESSA et de la Maison des Artistes (qui gère les graphistes et plasticiens). Nous ne l'avons pas demandée. Mais nous avons dit clairement que, si cela devait avoir lieu, il était impératif de tenir compte des différences culturelles et économiques de chacun de nos secteurs.

Depuis la loi que nous avons obtenue en 2005, notre retraite complémentaire fonctionne de façon satisfaisante. Les cotisations au RACD étant prélevées à la source, il n'y a plus de contentieux avec des auteurs, et, pour les contrats individuels, 25% de ces cotisations sont à la charge des producteurs.

Autre combat que nous avons mené longtemps, avec les organisations d'auteurs : la Formation Continue. Une loi a été enfin votée en décembre 2011 : si vous êtes affilié à l'AGESSA, ou si vous avez dépassé un seuil de droits, vous avez droit à des stages. Vous trouverez les renseignements sur le site de la SACD ou sur le site de l'AFDAS.

Rappelons enfin qu'une mutuelle gérée par des auteurs, la MACD, est à votre disposition. Elle est indépendante, de taille suffisamment modeste pour rester proche de nous et elle a, entre autres, l'avantage pour des auteurs à l'activité aléatoire de ne pas remettre en cause l'adhésion dans les périodes difficiles.

Tous ces sujets peuvent sembler dérisoires à côté des combats plus larges que nous menons. Ainsi, dans ce numéro de notre magazine, nous vous parlons de nos inquiétudes sur la façon dont l'Europe risque de mettre à bas ce qui s'est construit depuis plus de 20 ans autour de la « diversité culturelle ». Ou de cette loi sur le spectacle vivant que nous réclamons depuis si longtemps.

Mais il est aussi de notre responsabilité de nous préoccuper de la place des auteurs dans le monde tel qu'il est. Savez-vous que la première fois où Beaumarchais a réuni 23 auteurs, un soir de 1777, il a nommé ce premier regroupement d'auteurs le « Bureau de Législation Dramatique » ? Quant au lien entre la vie politique et ce que les auteurs obtiennent, il faut rappeler qu'il a fallu la Révolution pour que, en janvier 1791, l'Assemblée reconnaisse les droits des auteurs et leur droit d'autoriser ou non la représentation de leurs œuvres.

En nous préoccupant à la fois des enjeux profonds de la culture et de la situation concrète des auteurs nous restons dans ce sillage-là.

Une loi sur le spectacle vivant ? ENFIN !

La crise. C'est un mot auquel le contexte nous a habitués ces derniers mois, pour ne pas dire ces dernières années. Et, malheureusement, rien n'indique que notre pays en sortira très prochainement.



Photo : Agence Enguerand

PAR **PASCAL ROGARD**,
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les conséquences sont évidentes pour le financement de la culture et de la création : le mauvais contexte publicitaire pour les chaînes de télévision et le repli des budgets de l'Etat et des collectivités territoriales sont des tendances qui ne peuvent s'effacer ou s'inverser en quelques mois.

Pire, nous sommes en droit de penser que la période de disette budgétaire va continuer d'affecter gravement ces prochaines années les capacités d'intervention des pouvoirs publics en faveur de la culture et de la création. C'est un risque qui va nous obliger à faire preuve d'imagination et de créativité pour maintenir l'engagement public en faveur de la fiction, du théâtre, de la chorégraphie, du cirque, des arts de la rue, du cinéma...

Une loi d'orientation pour le spectacle vivant

C'est dans cet esprit que la loi d'orientation sur le spectacle vivant et la création - longtemps attendue par les créateurs et les professionnels, toujours promise par les candidats à la présidentielle et qui devrait être examinée au Parlement en 2013 - constitue une véritable opportunité.

Les politiques ont souvent eu tendance à faire rimer spectacle vivant avec intermittents pour mieux s'en détourner et s'en éloigner. Le précédent ministre de la Culture et de la Communication s'en est même vanté.

Il est temps d'en sortir et de (re)bâtir les fondations de la politique du spectacle vivant. Quelles fondations d'ailleurs puisqu'aucune loi n'a jamais énoncé clairement les orientations et les objectifs de l'action publique ? Tout juste, trouve-t-on quelques circulaires ministérielles ci-et-là.

Or, l'ambition que l'on peut fixer à une création aussi vivante, aussi diverse, aussi présente sur l'ensemble du territoire national mérite évidemment mieux que quelques lignes d'obscur textes réglementaires largement méconnus.

Une loi, pour quoi faire ?

S'il ne faut pas faire de la loi une religion, son absence est aujourd'hui préjudiciable. C'est une anomalie que le spectacle vivant ne soit aujourd'hui régulé par aucune loi et ne bénéficie d'aucun socle juridique solide, à la différence des autres pans de la politique culturelle de notre pays, qu'ils s'agisse du patrimoine, de l'audiovisuel, de la cinématographie ou encore des musées.

À tout le moins, la loi gagnerait à tracer deux orientations : d'une

Latarjet en 2004, les Entretiens de Valois en 2008 et 2009, le rapport de la Cour des Comptes en 2009, et celui de MM. Dorny, Martinelli-Metzger et Murat en 2012, sans parler des groupes de travail parlementaires qui ont été créés. Bref, les étagères du ministère sont lourdes de toutes ces réflexions qui doivent maintenant être retranscrites et utilisées au mieux.

Elles peuvent l'être d'autant plus facilement que le regard que toutes portent sur le spec-

Aucune loi n'a jamais énoncé clairement les orientations et les objectifs de l'action publique.

part, rappeler les principes généraux et les objectifs visés par la politique du spectacle vivant, dans lequel le soutien à la création doit avoir une place prépondérante, d'autre part, clarifier les missions et le rôle des pouvoirs publics et des scènes qui bénéficient d'un soutien public.

Forces et faiblesses du spectacle vivant

Les analyses et les constats ne manquent pas avec les rapports

tacle vivant, ses atouts et ses faiblesses, est convergent.

Les forces d'abord : un maillage territorial très complet ; des financements publics importants ; une appétence du public qui ne se dément pas ; des savoir-faire incontestables ; un tissu associatif et amateur très présent ; des talents et une créativité reconnus.

Du côté des faiblesses, un constat unanime revient : sont

pointées du doigt des lacunes très lourdes en matière d'observation et d'évaluation qui empêchent d'avoir une connaissance fine de la réalité de la fréquentation et de l'économie du spectacle vivant ; est également dans le viseur de la plupart des rapports l'insuffisante diffusion et circulation des productions du spectacle vivant.

Une meilleure observation du spectacle vivant

Aujourd'hui, le ministère de la Culture et de la Communication, les auteurs et les directeurs de théâtre disposent tous de données, certaines étant complémentaires, d'autres étant parcellaires ou contradictoires.

Il n'en reste pas moins que la richesse de ces informations qui permettraient d'avoir une connaissance fine de la réalité du spectacle vivant, de son économie générale, de sa fréquentation, de sa programmation... est gâchée par l'absence de centralisation de ces données.

Or, sans la possibilité de produire des statistiques globales, fiables et incontestables aux yeux de tous, la capacité de réflexion sur l'adéquation de la politique du spectacle vivant aux besoins des professionnels et aux orientations politiques du ministère de la Culture et de la Communication est considérablement amoindrie.

La mission d'observation doit impérativement accompagner le mouvement législatif engagé avec ce projet de loi et être rapidement opérationnelle pour que chaque année, au moins 10 indicateurs clés puissent être rendus publics.

Une diffusion et une circulation accrue des œuvres

C'est un fait acquis : dans le spectacle vivant, notre pays investit massivement sur la création et se désintéresse largement de la diffusion et de la circulation des œuvres !

Les conséquences sont regrettables autant pour l'auteur qui a envie que sa pièce soit largement vue, pour les intermittents

ou M6 ont plus d'obligations ou d'engagements à tenir à l'égard de la création d'expression originale française que les théâtres publics qui bénéficient des subventions de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les premiers ont des quotas significatifs d'investissement et de diffusion des œuvres francophones : chaque année, c'est entre 10% et 13% de

Faire émerger de nouveaux talents, renouveler et donner à voir un spectacle vivant pleinement en phase avec son temps et la société.

artistes et techniciens dont les prestations sont de fait limitées dans le temps et pour le public qui, faute de représentations suffisantes, ne peut avoir accès à ces œuvres.

La réflexion inaboutie sur le Centre National de la Musique est finalement une chance que la ministre de la Culture et de la Communication devra saisir. L'erreur de ne pas avoir intégré l'ensemble du spectacle vivant, musical ou non, dans le champ de ce nouveau compte de soutien doit être corrigée, avec un objectif : orienter les nouveaux financements disponibles pour créer des incitations à la diffusion des œuvres et également à la circulation entre les lieux, publics et privés.

Une exposition renforcée de la création contemporaine francophone

Il est une drôle de particularité en France : en effet, TF1

leur chiffre d'affaires que les diffuseurs doivent consacrer au financement de la création originale française.

Les seconds peuvent se contenter de monter un nombre très réduit de spectacles d'auteurs contemporains, sans avoir à craindre un contrôle aussi tatillon et complet que celui effectué par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel sur les chaînes de télévision.

À l'évidence, le socle de la politique publique en faveur du spectacle vivant doit être le soutien à la création contemporaine d'expression française. Il serait utile pour faire émerger de nouveaux talents, renouveler et donner à voir un spectacle vivant pleinement en phase avec son temps et la société.

Place aux femmes !

81,5% des postes dirigeants de l'administration culturelle sont occupés par des hommes ; 75% des théâtres nationaux sont dirigés par des hommes ; 96% des opéras sont dirigés par des hommes ; 70% des centres chorégraphiques nationaux sont dirigés par des hommes ; 85% des centres dramatiques nationaux sont dirigés par des hommes...

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La loi devra servir à ouvrir grandes les fenêtres de ce spectacle vivant trop refermé sur lui-même et à œuvrer en faveur de l'accès des femmes à des postes à responsabilité, et d'une meilleure exposition des textes écrits ou mis en scène par des femmes.

L'heure – et c'est heureux – est à la parité. Le spectacle vivant devra être au rendez-vous.

L'heure est aussi à une nouvelle ambition pour le spectacle vivant qui ne fasse l'impasse ni sur les responsabilités des pouvoirs publics ni sur celles des lieux subventionnés avec en ligne de mire une priorité : soutenir la création originale d'expression française. Car, au final, on juge toujours la qualité d'une politique culturelle à la génération de créateurs qu'elle aura su aider à faire émerger.

Cinéma, télévision, Vàd...



© Union européenne 2013, SACD

Les dangers de la libéralisation

En 2013, date fixée pour l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations commerciales Europe/États-Unis, le front de défense européen de l'exception culturelle se délite. La diversité culturelle, ce droit des Etats à mener librement des politiques de soutien à la création, est en danger.

Et si demain les chaînes de télévision n'étaient plus tenues de diffuser et donc de commander des œuvres françaises et européennes... Et si les blockbusters américains avaient accès à notre système de financement du cinéma au même titre que les œuvres européennes... Nous ne sommes pas dans la fiction mais dans le risque, celui de voir anéanti un système de protection des cultures européennes sous le rouleau-compresseur hollywoodien.

Tout se décide actuellement à Bruxelles. Les Etats membres de l'Union européenne doivent se prononcer sur le mandat de négociation adopté par la Commission européenne (à trois exceptions près : Androulla Vassiliou, Michel Barnier et Antonio Tajani) pour le prochain cycle Europe/États-Unis devant conduire à un accord de libre-échange. C'est un accord global qui inclut pour l'instant l'audiovisuel et les nouveaux services audiovisuels (Vidéo à la demande, TV de rattrapage...). Et si la position américaine est on ne peut plus claire, la position européenne contient encore de nombreuses zones d'ombre. A la question « doit-on inclure les services audiovisuels et les nouveaux services audiovisuels dans le mandat de négociation européen ? », les réponses divergent.

En tant que première puissance audiovisuelle mondiale, les Etats-Unis veulent la libéralisation du secteur, comme en témoigne une récente déclaration de Barack Obama : « Si l'un des secteurs où nous possédons l'un des avantages compétitifs les plus nets est exclu d'un accord de libre-échange général, il est difficile de progresser. » D'ailleurs, sous la pression des « over the top », ces services qui n'ont pas de réseau physique mais se greffent dessus comme Apple, Google ou Netflix, les Américains militent depuis longtemps pour rattacher une partie de l'audiovisuel au secteur des nouvelles technologies, afin d'exclure l'application des règles de la diversité culturelle. Si les nouveaux services audiovisuels – ceux de demain – étaient libéralisés, l'exception culturelle serait réduite à peau de chagrin.

Déclaration d'intention

Karel De Gucht, commissaire européen au Commerce, a récemment affirmé dans *Le Monde* : « Nous n'avons pas l'intention de bouleverser les équilibres actuels dans ce secteur. Personnellement, je crois que notre culture est en mesure de bénéficier d'une plus grande ouverture, tout en maintenant certains dispositifs de protection. Nous n'avons pas grand-chose à craindre des Américains

en matière culturelle. » La réponse n'est pas claire mais traduit le fond de sa pensée : il est favorable à l'idée d'inclure les services audiovisuels dans le mandat de négociation. Ses propos se veulent rassurants, ses actes le sont moins. Plus encore lorsque l'on sait que l'on est ici dans la méthode des listes négatives, à savoir : tout est offert à la libéralisation, sauf ce que l'on en sort expressément. Nous sommes donc dans une présomption de libéralisation de l'audiovisuel, du moins tant que ce secteur figurera dans le mandat de négociation. Et ce qui est libéralisé, l'est pour toujours car un abandon de souveraineté est consenti à jamais.

Du coup, le Président de la République François Hollande a publiquement pris une position ferme à Bruxelles le 15 mars dernier à l'issue d'un sommet des dirigeants européens : il est pour l'ouverture de ces négociations destinées à favoriser la croissance mais demande des garanties. Paris ne veut pas que «les normes sanitaires» et «l'exception culturelle, notamment les services audiovisuels» fassent partie des négociations. «Je veux que ces domaines soient exclus du champ de la négociation», a insisté le président français en faisant aussi référence aux

normes sanitaires. Une position naturellement appuyée par Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication.

Tactique de procédure

Les Américains veulent aller vite là où il faudrait prendre le temps de l'analyse et de la réflexion. Du coup, Karel De Gucht, très ouvert aux requêtes américaines, espère «obtenir leur feu vert avant l'été». La Commission doit maintenant soumettre à l'approbation des États membres de l'UE son mandat de négociation. Doit-il être adopté à l'unanimité ou à la majorité qualifiée ? C'est le débat du moment et les analyses divergent. On nage en pleine tactique de procédure. Selon l'article 207 du Traité sur le fonctionnement de l'UE, le Conseil statue à l'unanimité « dans le domaine du commerce des services culturels et audiovisuels, lorsque ces accords risquent de porter atteinte à la diversité culturelle et linguistique de l'Union ». Mais M. De Gucht l'assure - contre toute évidence - : il ne portera pas atteinte à la diversité culturelle.

Le risque est là, à nos portes. Quand il se transformera en atteinte réelle et avérée, il sera trop tard, ce sera irréversible.

Catherine Vincent



De gauche à droite : François Hollande, président de la République, Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et la Communication, Karel De Gucht, commissaire européen au Commerce, Androulla Vassiliou, commissaire européen en charge de la Culture, José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, Michel Barnier, commissaire européen au Marché intérieur et aux Services.

QUELS SONT LES RISQUES ET LES ENJEUX DE CES NÉGOCIATIONS ?

Depuis les accords du GATS en 1993, les services audiovisuels et un certain nombre de services culturels bénéficient de la désormais fameuse « exception culturelle ». Ils ne sont donc pas traités comme des marchandises et ne se voient pas appliquer les règles du libre-échange international. Le principal risque des négociations à venir est d'inclure le secteur audiovisuel – et principalement les nouveaux services audiovisuels type Vidéo à la demande comme le réclament sans cesse les Américains – dans le champ de l'accord commercial et donc de le libéraliser.

Une telle libéralisation permettrait aux œuvres audiovisuelles américaines d'accéder au marché européen dans les mêmes conditions que les œuvres européennes. Elles pourraient alors bénéficier des mêmes avantages que les œuvres européennes et françaises, réduisant à néant les politiques jusqu'à présent mises en place par l'Union européenne et ses Etats membres, et notamment la France, en faveur des œuvres françaises et européennes : quotas de diffusion, promotion des œuvres, mécanismes de soutien, règles en matière de propriété des médias, etc.

Le risque de libéralisation de ce secteur est bel et bien réel. Avant tout pour des raisons économiques bien sûr ; pour les États-Unis l'audiovisuel représente un enjeu de taille : cinéma inclus, il représente en effet le deuxième poste de leurs exportations. L'enjeu est d'autant plus important qu'il concerne aussi aujourd'hui les services audiovisuels délivrés par l'Internet. Autrement dit l'avenir du secteur.

REPÈRES

7 et 8 février 2013 : le Conseil européen se prononce en faveur d'un accord commercial global

12 février 2013 : le Président Obama consacre une partie de son discours sur l'état de l'Union à la nécessité de conclure un accord commercial avec l'Europe.

13 mars 2013 : La Commission adopte un projet de mandat de négociation

D'ici Mai 2013 : adoption d'une résolution (consultative) par le Parlement européen

14 juin 2013 : Conseil des ministres du Commerce, chargé d'adopter le mandat de négociation.

31 octobre 2014 : Fin de la Commission Barroso

TROIS QUESTIONS À... PASCAL ROGARD : "Sans acte 1, pas d'acte 2 de l'exception culturelle"

Pascal Rogard est directeur général de la SACD. Il est aussi président de la Coalition française pour la diversité culturelle. Il s'exprime sur l'ouverture prochaine des négociations commerciales Europe/États-Unis sachant qu'il a joué un rôle actif dans toutes les précédentes négociations.

Quel est l'enjeu des négociations commerciales entre l'Europe et les États-Unis ?

L'avenir même de la diversité culturelle ! On a affaire à une double-menace : une menace des États-Unis qui veulent libéraliser les secteurs audiovisuels et cinématographiques ; et une menace de la Commission européenne qui aimerait se servir des

services audiovisuels comme d'une monnaie d'échange pour ouvrir des marchés sur le sol américain, dans des domaines qu'elle juge plus importants que la culture.

Quelles garanties de protection apporte la Commission européenne ?

Aucune. Ses engagements n'engagent pas vraiment. Elle s'oppose à l'inscription noir sur blanc dans son projet de mandat de négociation de l'exclusion des services audiovisuels. Au contraire, elle a déjà négocié avec les Américains son inclusion. C'est une preuve de son renoncement à défendre l'exception culturelle, notamment sur les nouveaux services et la vidéo à la demande. On ne com-

prend pas plus le refus de prendre en considération la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Ou plutôt, on le comprend trop bien ! Ils ne veulent pas de cette exclusion. Leur duplicité est incroyable : ils ont négocié sans aucun mandat pour complaire aux milieux d'affaires.

Quelles conséquences pourrait avoir une libéralisation des services audiovisuels ?

C'est simple, tout pourrait être remis en cause, tout notre système de financement de la création : les obligations de diffusion et les règles de promotion des œuvres européennes, les subventions, les réglementations limitant le poids des capitaux

étrangers dans les médias ou exigeant l'établissement des entreprises sur le territoire français pour toucher des aides. Ceux qui pensaient que 20 ans après les accords du GATS et la consécration de l'exception culturelle, le droit des Etats à mener des politiques de soutien à la création ne pouvait être remis en cause sous-estimaient l'idéologie ultra libérale qui règne au sein de la Commission de l'UE. À l'heure où se dessine un acte 2 de l'exception culturelle pour l'adapter au numérique, ce droit souverain et minimal des États se trouve soumis à des menaces qui n'ont jamais été aussi fortes. On a besoin d'un sursaut européen. Et vite. Car sans acte 1, pas d'acte 2 !

Laurent Fabius : “Les mêmes droits et devoirs dans le monde réel et dans le monde numérique”

Les négociations commerciales entre Europe et États-Unis vont s'ouvrir. Les discussions sous l'égide de l'OMC en 1993 avaient été marquées par les difficultés de l'Europe à préserver son cinéma des pressions hollywoodiennes. Le mandat de négociation européen n'a pas encore été définitivement adopté, est-il concevable qu'il concerne aussi le secteur audiovisuel ?

Nous sommes au début des discussions sur ce nouveau partenariat économique transatlantique. Il devra, évidemment, être mutuellement bénéfique, ce qui entraîne, nous concernant, quelques lignes rouges. Depuis 1993, la France défend la spécificité des biens et services culturels, y compris audiovisuels, liée à la double nature, économique et culturelle, de ces biens et services. Cette spécificité a été consacrée par la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005. Pour nous, elle implique l'exclusion des services culturels et audiovisuels du champ des négociations commerciales. Cela vaut pour les négociations qui s'ouvrent avec les États-Unis. Chacun doit comprendre que la défense de la diversité culturelle, ce n'est pas abstrait. C'est ce qui permet des œuvres comme le très beau film *Amour* de Michael Haneke, coproduction franco-germano-autrichienne aux multiples récompenses internationales.

En 1993, sous la pression de la France, les commissaires européens étaient mobilisés pour la défense de l'exception culturelle. Bon nombre d'entre eux sont aujourd'hui en faveur d'une libéralisation applicable à tous les secteurs. Quelle est la position française ?

Depuis 1993, le contexte international a évolué puisque nous disposons désormais d'un instrument international contraignant, la Convention de l'UNESCO de 2005, qui, comme je viens de le mentionner, reconnaît la spécificité des biens et services culturels et le droit des États à développer et mettre en œuvre des politiques de soutien à la diversité des expressions culturelles. L'UE est partie à cette Convention et il lui appartient donc de l'appliquer. À l'heure de l'économie numérique, qui amplifie les risques d'uniformisation culturelle, cet engagement doit être réaffirmé. C'est aussi un enjeu économique, car les contenus seront au cœur de l'économie numérique, de l'innovation et de la croissance de demain.

L'audiovisuel peut-il servir de variable d'ajustement dans des négociations qui concerneront aussi l'agriculture, les transports, les télécommunications ?

C'est précisément pour éviter ce risque que la France a toujours défendu et obtenu l'exclusion des services audiovisuels des négociations. C'est une position traditionnelle de l'Union européenne à l'OMC comme pour les accords



commerciaux bilatéraux. Rien ne justifierait un changement de position en la matière.

Pour les Américains, l'exception culturelle ne devrait pas s'appliquer aux nouveaux services audiovisuels sur Internet (VàD, TV de rattrapage...). La France défendra-t-elle une exception culturelle étendue au numérique ?

Oui. Les « nouveaux services audiovisuels » ne sont pas par nature différents des services audiovisuels « traditionnels ». C'est ce que l'on appelle le principe de la neutralité technologique : la nature d'un service reste inchangée quel que soit le mode technologique par lequel il transite. Par conséquent, les mêmes droits et devoirs s'appliquent dans le monde réel et dans le monde numérique. De la même manière, la notion de diversité culturelle est applicable « hors ligne » comme « en ligne ». Je note que les conclusions du G8 de Deauville auxquelles se sont associés les États-Unis affirment

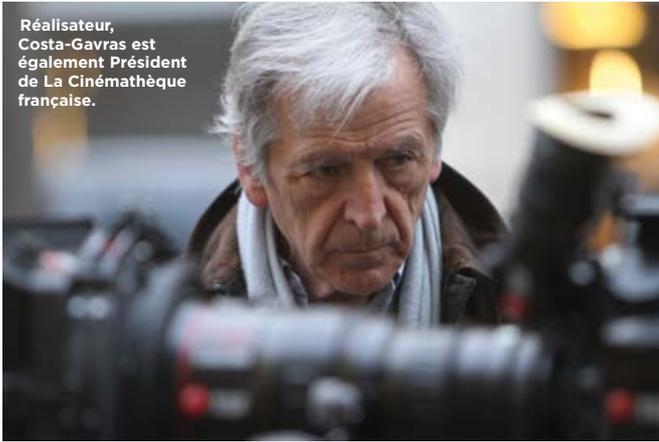
également ce principe. Il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas seulement de défendre la culture et les intérêts économiques et patrimoniaux qui y sont attachés. Il existe une dimension liée aux droits de l'homme, comme par exemple le respect de la vie privée et la protection des mineurs qui peuvent être remis en cause par des réglementations plus laxistes.

Je pense aussi à la capacité de réglementer ces secteurs pour l'avenir, en particulier s'agissant des géants du Net. Ces derniers ont tendance à tirer avantage d'une position concurrentielle inédite en échappant à certaines réglementations, qu'il s'agisse des règles fiscales ou des règles propres au secteur audiovisuel et culturel relatives au financement de la création ou à la protection des mineurs, par exemple. L'enjeu est donc fondamental : il en va de la préservation de l'autonomie de réglementation de l'UE et de ses États membres.

Propos recueillis par Catherine Vincent et Guillaume Prieur

Costa-Gavras : “Que l’exception culturelle soit acceptée une fois pour toutes !”

Réalisateur, Costa-Gavras est également Président de La Cinémathèque française.



© David Koskas

Que vous inspire l’ouverture de négociations pour un accord de libre-échange entre l’Europe et les Etats-Unis ?

De l’inquiétude. De l’inquiétude pour nous tous qui faisons des films en France. Nous sommes dans la même problématique que celle qui nous menaçait déjà il y a plusieurs années [lors des premières négociations du GATT, première tentative de libéralisation des échanges culturels]. On pouvait s’y attendre, mais pas avec autant de détermination, c’est étonnant. Tout cela est très dangereux : l’accord de libre-échange Etats-Unis/Corée du Sud a fait baisser les quotas de films coréens sur les écrans des salles du pays, et le cinéma sud-coréen va en être affaibli.

Pour le cinéma français, qui dépend beaucoup du financement de la télévision, l’affaiblissement des quotas de films français à la télévision serait plus catastrophique encore.

Selon vous, depuis la reconnaissance de l’exception culturelle, la situation du cinéma français s’est-elle améliorée ?

Notre système permet non seulement de faire beaucoup de films, mais aussi des premiers films. En d’autres termes, il assure le renouvellement du cinéma.

Le nombre de films produits n’a cessé de progresser. Et surtout la diversité du cinéma s’est considérablement améliorée. Les spectateurs sont là, nombreux. Le public français choisit autant les films français que les films américains. Certes, la part de marché du cinéma américain est plus faible en France qu’ailleurs. Mais, en volume global, en nombre d’entrées, les films américains ont plus de spectateurs en France que dans beaucoup d’autres pays. Le public français a pris l’habitude d’aller au cinéma grâce à une offre diverse.

Que pensez-vous de l’idée des Américains d’inclure les nouveaux services audiovisuels (VàD, TV de rattrapage) dans la négociation et donc, de fait, de les exclure de l’exception culturelle ?

Chaque apparition de nouveaux modes de diffusion et de distribution a généré une crise. À chaque fois, on en a étudié les conséquences tous ensemble, professionnels du cinéma et services concernés, et on a décidé collectivement de l’adaptation du système.

On ne doit pas laisser gérer cela par le soin d’une réglementation générale américaine, voire européenne. Car en Europe aussi, dans beaucoup de pays, les dirigeants se moquent de la culture. On l’a vu récemment en Grande-Bretagne, en Espagne... où le premier budget sacrifié est celui de la culture.

Nous avons la chance en France de tous défendre la même chose, quels que soient les gouvernements, de droite ou de gauche.

Mais aujourd’hui, face à une Commission européenne décidée à donner un mandat de négociation large à son commissaire, quels sont les recours des auteurs français ?

Notre système de soutien au cinéma étant le plus abouti en Europe, les cinéastes français se doivent de le défendre. Mais s’ils restent seuls, cela ne suffira pas. Il faut collaborer,

nous rassembler : producteurs, créateurs et tous ceux qui sont concernés dans tous les autres pays européens.

Je me souviens qu’en 1993-95, quand se sont ouvertes les négociations de libéralisation des échanges du GATT (ancêtre de l’OMC), nous disions que c’était une catastrophe pour la culture et l’audiovisuel. On nous riait au nez. Finalement, l’exception culturelle a été rendue possible. Il faut que ce principe soit accepté une fois pour toutes. L’UNESCO l’avait adopté à l’unanimité à l’exception de trois voix dont celle des Etats-Unis. Le président de la Commission, José Manuel Barroso, a toujours fini par se laisser convaincre par nos arguments. Il comprend que nous ne défendons pas des intérêts particuliers mais ceux du cinéma européen dans son ensemble.

Propos recueillis par
Isabelle Repiton

Jean-François Halin : « L'impertinence est une forme de politesse »

Auteur historique des *Guignols de l'Info*, Jean-François Halin est, depuis, passé avec succès à l'écriture de longs-métrages. Pour le scénariste des *OSS 117*, la comédie est tout un art qu'il ne prend surtout pas à la légère. Un engagement salué par le Prix Henri-Jeanson, qui lui a été remis en février dernier à la SACD.

Peut-on dire que Les *Guignols de l'Info* ont été une école d'écriture pour vous ?

Les Guignols, c'est d'abord l'école de la rigueur. Il fallait rendre un texte tous les jours à 17h quoi qu'il arrive, qu'on soit de bonne humeur ou pas, inspiré ou non. Même si cela peut paraître incongru de dire cela à l'heure des chaînes d'info en continu, l'actualité peut parfois être très pauvre. Quand c'était le cas, nous nous servions des personnages que nous avons créés, souvent assez éloignés de leur modèle, pour développer notre propre imaginaire. En cela nous nous rapprochions de l'écriture cinéma. Et puis nous avons aussi beaucoup développé ce que l'on appelait les « sketches enregistrés ». Ils ont été imaginés pour des raisons techniques et humaines. Les manipulateurs qui portent les marionnettes à bout de bras ne peuvent physiquement pas tenir plus de deux minutes d'affilée. Il fallait casser le rythme. Ces sketches qui n'étaient à l'origine que des successions de plans, se sont ensuite ouverts progressivement à la fiction, par le biais de la parodie ou du pastiche. D'ailleurs, certains de nos réalisateurs sont ensuite passés au long-métrage comme Alain Berberian.



Vous êtes, vous aussi, passé au long-métrage en restant fidèle à la comédie...

Je n'ai jamais écrit autre chose que de la comédie. Sans être d'un optimisme béat, j'envisage toujours tout sous l'angle du rire, y compris dans ma vie de tous les jours. Peut-être est-ce une forme de pudeur. La comédie permet d'aborder des thèmes assez graves sous couvert de légèreté. Rire, c'est souvent la politique du pire, et la vie, c'est aussi souvent le pire, malheureusement. Cela ne signifie pas que je n'écrirai pas un jour quelque chose qui

ne soit pas drôle. Ça m'est déjà arrivé, d'ailleurs, avec des comédies ratées (rires).

Comment travaillez-vous avec les réalisateurs ?

Le premier *OSS* est pour moi un modèle de collaboration idéale. Eric et Nicolas Altmayer (Mandarin) m'avaient demandé de faire un pastiche des *OSS 117*. La commande s'arrêtait là. J'avais envie de parler de pas mal de choses : de la colonisation - un sujet qui m'intéresse -, du Proche-Orient, des touristes aussi. Jean Dujardin a été pres senti très tôt. Pour le réaliser,

j'ai suggéré le nom de Michel Hazanavicius. Je le connaissais depuis longtemps, pour son travail dans la pub : les plus drôles à l'époque étaient toutes de lui ! Il n'avait fait qu'un film et les frères Altmayer ont eu le cran de le choisir. Michel et moi avons relu le scénario, l'avons découpé ensemble, il a fait son plan puis nous l'avons revu une dernière fois tous les deux en fonction des contraintes budgétaires et des repérages. C'était un scénario extrêmement précis. C'est l'exemple-même d'une collaboration idéale et idyllique.

Écrire pour des performeurs tels que Patrick Timsit, Jean Dujardin ou José Garcia conditionne-t-il l'écriture ?

Pour *OSS*, j'avais imaginé une sorte de héros protéiforme, très très hétéro, peut-être trop, assez intuitif et brillant et en même temps complètement idiot, dégageant un charme incroyable, incompréhensible même. J'avais commencé à lui donner un phrasé de héros de film américain. Puis Nicolas et Eric m'ont parlé de Jean. Je me suis plongé dans *Un Gars/Une Fille* et j'ai découvert son sens du décalage, son œil qui frise. Là, j'ai pu me mettre à imiter sa voix pour écrire les dialogues. J'ai fait pareil avec José, que j'avais longtemps côtoyé à *Nulle part ailleurs*. C'est vraiment un héritage des *Guignols* : une fois que je suis dans un personnage, je tente d'imiter son phrasé, son débit, ses ruptures, ses tics de langage. Le vocabulaire vient ensuite tout naturellement. Il ne me manque que la voix.

C'est une méthode originale. Vous êtes donc inspiré par les acteurs ?

Je ne suis pas certain que ce soit très normal de prendre des gens comme haut-parleur et puis de les imiter chez soi, tout seul ! D'un point de vue psychanalytique, il y aurait forcément des choses à en dire. Mais c'est une façon d'écrire. Et puis se glisser dans la peau de ses héros, c'est un pitoyable résumé de la vie de scénariste. J'adorerais écrire pour Hugh Grant. Quand je dis ça, en général, on se moque de moi. Mais même quand il joue dans des films moyens, il a toujours des scènes homériques, mémorables. Comme dans *Le Come-Back* : il sait qu'il est ringard et il a une distance

incroyable. Et il danse très bien mal. S'il y a un jour un *OSS 3*, je le verrais bien jouer un espion britannique. Je suis aussi complètement groupie de Ricky Gervais. J'adore ses séries *The Office* et *Extras*. Il est assez élégant, british, et sort des trucs atroces. Sinon, en France, il y a Laurent Lafitte, qui me fait penser à Steve Carell dans sa façon de bouger, sa rigidité, son œil pas dupe. Et puis Jean-Pierre Bacri. C'est très banal ce que je vais dire mais il est génial. J'aime ces acteurs qui n'affichent jamais la blague au-dessus d'eux. Je n'aime pas beaucoup quand les comiques montrent qu'ils sont drôles, expliquent quand il faut rire. Rester sérieux, c'est ce qui me fait le plus rire.

La comédie serait donc quelque chose de sérieux ?

C'est quelque chose de très sérieux. Et de difficile. J'essaie de faire en sorte que ce que j'écris ait toujours du sens. Mes personnages qui aimeraient tous avoir des vies plus grandes que la leur doivent rester attachants, malgré leurs défauts. Le contexte politique ou sociologique doit apporter quelque chose. Et j'essaie de m'interdire certaines formes d'humour. J'espère ne pas avoir fait de film cynique. Je ne veux pas non plus faire de comédies racoleuses. Je n'ai pas trop envie de caresser le public dans le sens du poil.

Le prix Jeanson, que vous avez reçu en février, récompense justement l'impertinence. En quoi cette notion vous est-elle chère ?

Etre impertinent, insolent, c'est une obligation. Je ne sais pas si j'y arrive tout le temps, mais

en tout cas je m'y applique. C'est pour moi une forme de politesse.

Vous évoquiez un *OSS 3*.

Est-ce en projet ?

Attention, j'ai utilisé le conditionnel. Je pense que Jean a toujours *OSS* dans la tête. C'est un personnage auquel il est très attaché. Récemment on lui a demandé si ça l'intéresserait de jouer James Bond, il a répondu qu'il avait *OSS*... En attendant, je travaille aujourd'hui sur deux projets de films et une série télé. Il s'agit d'une comédie sur la décolonisation en 12x26' produite par Mandarin Télévision que j'écris avec Claire Lemaréchal et Jean-André Yerlès.

On vante souvent la liberté créative accordée aux scénaristes de séries à la télévision. Est-ce une réalité selon vous ?

C'est vrai que dernièrement, on a pu voir sur Arte et Canal+ des séries qui font preuve de beaucoup d'audace : *Ainsi soient-ils*, ce truc extraordinaire qu'est *Les Revenants* ou encore *Platane*, la série d'Eric Judor. Pourquoi est-ce moins le cas au cinéma ? Je l'ignore. D'un autre côté, le cinéma français ne manque pas de courage. *OSS 117* a été bien accueilli et apprécié. *Philibert* était lui aussi très ambitieux, même s'il s'est complètement planté. C'est très douloureux de voir des films qu'on a mis des années à écrire disparaître en une demi-journée, au point que les gens ne savent même pas qu'il est sorti. Mais il faut l'accepter. C'est le prix de l'audace. Et puis regardez *The Artist*.

Propos recueillis par Guillaume Regourd

REPÈRES

1990-1996

Les Guignols de l'Info

1999

Co-scénarise Quasimodo d'El Paris, réalisé par Patrick Timsit

2003

Co-scénarise Rire et Châtiment, réalisé par Isabelle Doval

2006

Scénarise *OSS 117* : Le Caire, nid d'espions, réalisé par Michel Hazanavicius

2007

Nommé aux César pour le scénario d' *OSS 117* : Le Caire, nid d'espions

2009

Co-scénarise *OSS 117* : Rio ne répond plus, réalisé par Michel Hazanavicius

2011

Co-scénarise Les Aventures de Philibert, capitaine puceau, réalisé par Sylvain Fusée

Marion Bierry : "On rappelle toujours aux femmes qu'elles sont des femmes"

À l'heure où la ministre de la Culture et de la Communication Aurélie Filippetti lance « une saison égalité » pour donner plus de place aux femmes dans le spectacle vivant, Marion Bierry, metteur en scène*, donne son point de vue sur un métier encore largement réservé aux hommes.



© DR

On compte peu de femmes metteurs en scène au théâtre. Pourquoi ?

Les femmes metteurs en scène sont plus nombreuses qu'il n'y paraît mais le milieu culturel est un monde d'hommes, disons un club assez fermé. Le chemin des femmes se révèle donc plus difficile; et puis la mise en scène est un art dévorant, notre atelier ne se trouve pas seulement sur un

plateau, il nous suit dans notre tête : c'est un ordinateur qu'on ne débranche jamais. Dans ces conditions, difficile de cloisonner sa vie d'artiste et sa vie privée, et la vie privée des femmes pèse plus lourd que celle des hommes. Au poids des responsabilités humaines, familiales, s'ajoute celui de la culpabilité. La vie privée des femmes reste un espace plus long à parcourir. Le temps des femmes n'est pas celui des hommes. Nous sommes quelques-unes à faire ce métier mais rares sont celles qui ont plus d'un ou deux enfants par exemple.

Quelles sont les principales difficultés auxquelles est confrontée une femme metteur en scène ?

La première difficulté majeure qui contient et induit toutes les

autres tient au fait que nous sommes toujours répertoriées en tant que femmes. Quels que soient la fonction ou l'art qu'elles exercent, on rappelle toujours aux femmes qu'elles sont justement femmes avant toute autre qualité. Ce regard peut d'ailleurs venir des deux sexes : c'est le cas quand certaines femmes nous disent : «j'ai pensé qu'il fallait une sensibilité féminine pour aborder ce texte». La difficulté dans notre rapport aux décideurs (les directeurs de salles, les producteurs etc.), aux artistes, se trouve dans tout ce qu'ils ont oublié et qui resurgit à travers l'exercice de notre métier: le mythe, la religion, l'histoire. Notre plus grosse difficulté, c'est la culture (la vraie !). Notre art est prométhéen et le feu appartient aux hommes... On peut voter des lois mais on ne se débarrasse pas comme ça des symboles... Tout cela n'est pas plus compliqué que de piloter un avion de chasse, c'est juste beaucoup plus complexe.

Comment les choses peuvent-elles évoluer à l'avenir ?

Les initiatives prises par des sociétés comme la SACD ou les pouvoirs publics pour que plus de femmes accèdent à des postes de responsabilité et de direction

dans le milieu culturel sont indispensables. Mais je suis assez pessimiste sur l'avenir de la mise en scène en général, que l'on soit de l'un ou de l'autre sexe, cela va sans dire. Les lectures spectacles prolifèrent tout comme les «seul en scène». Les metteurs en scène portent la théâtralité, la vision scénographique, l'envie du travestissement. Une certaine économie du théâtre semble vouloir autre chose, ce n'est pas pour rien que les écrans sont partout... Mais cela aussi passera et nous reviendrons.

Comment êtes-vous devenue metteur en scène ?

Je crois que j'ai toujours eu envie de faire de la mise en scène. J'ai commencé grâce à Catherine Rich, ma marraine de théâtre. Nous avons monté ensemble *24 heures de la vie d'une femme* de Stefan Zweig. Je ne savais pas que ce titre allait me poursuivre toute ma vie... Il faudrait 32 heures dans la vie d'une femme !

Propos recueillis par Caroline Collard

*Prix de la mise en scène SACD 2010

Une saison égalité

Le 1^{er} mars dernier, la ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie Filippetti a annoncé la mise en place d'un comité chargé de suivre l'évolution de la place des femmes dans le champ culturel et médiatique afin de rendre visible des inégalités criantes et inacceptables, en particulier dans l'accès à la direction des établissements culturels publics et dans la programmation. Une « Saison égalité » a été lancée avec l'envoi d'une lettre à 270 dirigeants d'institutions culturelles dans le spectacle vivant, les invitant à inverser la tendance à la fois dans les choix de programmation et dans l'accès aux moyens de production.

REPÈRES

25% des spectacles sont mis en scène par des femmes

15% des textes joués sont écrits par des femmes

Source : Théâtre, musique, danse. Où sont les femmes ?/ SACD

Captation audiovisuelle : avoir un droit de regard

La SACD propose de nouvelles dispositions contractuelles permettant aux auteurs d'un spectacle d'avoir un droit de regard sur la captation audiovisuelle qui en est faite.

La captation transforme une œuvre de spectacle vivant en œuvre audiovisuelle. Cela suppose l'établissement, pour chacun des co-auteurs du spectacle, d'un contrat de cession de droits d'auteur au producteur audiovisuel.

Pour aider les auteurs concernés et protéger leurs intérêts,

la SACD a créé en avril 2011 un service de négociation de contrats et de conseils juridiques dédié. En 2012, ce service a négocié et co-signé une dizaine de contrats et traité une centaine de demandes de renseignements. Mais, au-delà de ce soutien juridique, et comme en témoignent Georges Werler

et Denise Chalem (cf. encadrés), la captation audiovisuelle se fait sans que le(s) auteur(s)- au titre desquels le metteur en scène-, n'aient un droit de regard quant à la qualité de l'enregistrement et du montage. Afin de remédier à ce genre de situations, le Conseil d'administration de la SACD a décidé d'insérer deux

nouvelles clauses dans les modèles de contrats relatifs à la captation. La première prévoit que le choix du réalisateur se fasse en accord avec le(s) auteur(s). La seconde stipule que le réalisateur, après avoir assisté à une ou plusieurs représentations, participe à une réunion de travail avec le(s) auteur(s) en vue de préparer la captation, la réalisation et le montage. Une avancée importante dans l'accompagnement des auteurs de spectacle vivant.

C.C.

DENISE CHALEM

Vice-présidente théâtre de la SACD



« S'il est normal qu'un réalisateur qui filme une œuvre estime qu'il accomplit une création à son tour, dans le cas d'une captation théâtrale il y a un paramètre incontournable : il arrive en fin de parcours. Sans le dévouement, durant de longs mois, des comédiens, du metteur en scène et de l'auteur, rien n'aurait pu voir le jour.

Pour la captation de *Dis à ma fille que je pars en voyage* mon contrat contenait une clause de droit de regard au montage. J'ai pu en bénéficier car la pièce avait beaucoup de succès, que j'en étais l'auteur et le metteur en scène, et que je venais de recevoir un Molière. Pour moi, il s'agissait d'une simple précaution car, ayant déjà réalisé un film, je savais combien il est important que le réalisateur se sente libre d'apporter son point de vue. Quelle ne fut pas ma surprise de constater qu'après avoir assisté à une seule représentation, il était prêt à filmer toute la pièce ! Son premier bout-à-bout était catastrophique. Que se serait-il passé si cette clause ne m'avait pas protégée et permis d'intervenir ? Obtenir une demi-journée de montage supplémentaire auprès de la production n'a pas été chose aisée. Que d'angoisse et de pressions auraient pu être évitées si le réalisateur avait pris le temps de me parler, de collaborer avec moi et, peut-être, de faire preuve d'un peu de modestie.

Nous ne souhaitons en aucun cas être des censeurs, mais obtenir du respect, de la concertation et même, soyons fous, de l'empathie vis-à-vis de l'œuvre existante. Afin que, peut-être, un jour, on arrête de s'entendre dire que le théâtre est impossible à filmer. »

GEORGES WERLER

1^{er} Vice-président du Conseil d'administration de la SACD



« J'ai eu une très mauvaise expérience avec la captation du *Malade imaginaire* que j'avais monté avec Michel Bouquet. Non seulement le réalisateur m'avait clairement interdit de venir en salle de montage mais je n'ai même pas eu la possibilité de voir le film fini, aucune invitation à une projection ne m'ayant été faite. Dans cette affaire, on peut dire que j'ai été complètement éjecté ! L'expérience fut d'autant plus décevante que, quelques années auparavant, les choses s'étaient bien passées avec la captation du *Roi se meurt*. J'avais alors rencontré le réalisateur : nous avons discuté, échangé des idées. Il était heureux d'avoir un certain nombre d'indications sur la façon dont j'avais travaillé, envisagé les personnages etc. J'étais dans le car au moment de la captation : non pas pour lui dire ce qu'il avait à faire bien sûr, mais dans l'idée de travailler en équipe. C'est cette façon de faire qui me paraît normale. Lorsqu'un metteur en scène a travaillé pendant de longs mois sur une pièce, la moindre des choses est qu'il puisse avoir un échange avec le réalisateur qui vient filmer le fruit de son travail. Le film appartient au réalisateur mais pas le spectacle. »

Pour tous renseignements complémentaires :

Valérie CHARLET, juriste Captations/ Recréations (01 40 23 47 14)

Pour plus d'informations sur la captation : www.sacd.fr

Pierre Palmade, l'humour en partage

Avec sa troupe de jeunes comédiens, l'humoriste veut concilier théâtre populaire et exigence, à la fois sur le texte et sur le jeu.

Une belle ambition pour un auteur en quête de partage.



© Brune Ferraud

Quelle fut la genèse de la Troupe à Palmade, l'atelier de théâtre que vous avez créé il y a trois ans ?

Les personnes ayant un regard extérieur parlent volontiers de transmission ou de passage de relais. En fait, j'avais juste le sentiment d'être un peu seul. Je voulais combler cette solitude en m'entourant de gens aussi passionnés que je l'étais lorsque je suis monté à Paris. Je me suis demandé comment j'aimerais commencer ma carrière aujourd'hui dans ce métier. Je crois que j'aurais souhaité appartenir à une troupe comme celle du Splendid. J'ai donc créé une école pour réhabiliter le théâtre de boulevard. C'est un théâtre populaire qui possède une image grossière et datée,

parce que, depuis les années 1980, il est mal fait et surjoué par des cabots. Ce sont souvent des farces fastoches qui nous roulent dans la farine. Les traits y sont forcés, l'interprétation outrancière. Or, il est possible de retrouver ce qu'en ont fait naguère Jacqueline Maillan ou Josiane Balasko, à savoir un théâtre tout à la fois moderne et drôle. L'idée était donc de fonder une troupe très exigeante sur le texte et le jeu. Peu de gens mettent cette exigence-là dans le théâtre populaire. Moi, je veux y introduire de l'élégance et de la subtilité.

Quand je lis : « Allez encourager le comique de demain... » eh bien non ! J'irai le voir demain lorsqu'il sera formé. J'attendrai qu'il soit prêt. Il faut savoir être patient. Cette troupe relève du bénévolat. J'y consacre mon temps de vie privée. Je trouverais aberrant de faire payer qui que ce soit dans cette aventure. On se partage la galette lorsqu'il y a des bénéfiques.

Comment avez-vous sélectionné les trente comédiens ?

Je n'ai pas de technique. Je les regarde comme le ferait un spectateur. J'exige d'eux qu'ils m'épatent. Je constitue un premier filtre, par rapport à

un public qu'on cherche parfois à séduire par des choses un peu faciles. Il ne s'agit pas de débutants, de petits jeunes qui viennent de leur province. C'est un club de surdoués, des trente-naires qui ont déjà du métier. Ce sont des natures de théâtre. Ils ont une voix, une façon de parler, de bouger, une *vis comica* qui les distingue et qui caractérisait avant eux Jacqueline Maillan ou Jacques Villeret. Chacun d'eux pourrait tenir le premier rôle d'une pièce comique.

Nous voulons renouer avec l'art de raconter des histoires qui s'est un peu perdu en cours de route, les inventer ensemble, les jouer collectivement. Il n'est pas question de faire du stand-up tel qu'il se pratique dans la bande à Ruquier ou la bande à Jamel. L'actualité produit un rire sonore cathartique mais se périmé très vite. Je vise un humour plus intemporel, davantage sur les non-dits que sur les blagues. J'ai horreur des spectacles qui obligent les spectateurs à rire toutes les sept secondes. Il faut être libre de rire quand on veut. On ne reconnaît plus un bon rire d'un mauvais rire. Des spectateurs peuvent rire toute une soirée, alors qu'ils sont terrorisés tant le spectacle qui leur est proposé est lourd. Dans ma troupe, personne ne

joue seul. Il y a suffisamment d'humoristes de one-man-show sur le marché et par ailleurs trop d'ego dans ce métier. Sur scène, les comédiens de ma troupe sont toujours au moins deux. Les mois passant, ils ont su détecter les talents complémentaires aux leurs. Des binômes se sont formés. Des relations se sont créées.

En fait, c'est un immense laboratoire d'idées, d'histoires. On pourrait comparer ce projet aux troupes de Jérôme Deschamps, Jérôme Savary ou Jean-Michel Ribes à l'époque de « Palace ». Un tiers de la troupe écrit, les deux autres interprètent les textes. Depuis peu, nous créons une pièce à thème tous les mois jouée les dimanches et lundis à la Comédie de Paris par quinze comédiens. Quant à posséder mon propre théâtre, j'y pense....

Lorsqu'on étudie votre carrière, on constate qu'au final vous avez plus écrit pour les autres que pour vous-même : Jean-Marie Bigard, Guy Bedos, Muriel Robin, Jacqueline Maillan, Sylvie Joly, Mimi Mathy, Pierre Richard...

Tous ceux que vous avez cités ne sont pas les plus mauvais ! Ce sont des marionnettes virtuoses, de formidables instruments pour un auteur. Le talent des autres m'inspire avec des effets de miroir. Je me projette en eux et, à la fois, les scènes que je leur invente sont strictement indissociables de leur personnalité. Ce plaisir a un revers. Il m'est arrivé d'écrire des pièces ou des sketches pour un acteur ou une comédienne, qui, pour une raison ou une autre, n'ont finalement pas été joués. Ils sont restés dans les tiroirs parce qu'ils avaient été conçus avec la voix de l'interprète dans mon

oreille pendant que j'écrivais. Je me suis ainsi privé d'écrire des pièces que n'importe quel comédien aurait pu jouer.

Débuté en 1996, votre duo avec Michèle Laroque dure depuis dix-sept ans. Une vraie saga conjugale qu'on croyait terminée et à laquelle vous avez redonné vie avec un troisième volet, « Ils se re-aiment » actuellement en tournée.

Ce n'était pas prévu. Je ne voulais surtout pas d'une recette commerciale, tels ces films qui ont des suites interminables. Michèle Laroque est venue me trouver et nous sommes partis vers autre chose, sans dupliquer les deux précédents spectacles, comme deux chercheurs expérimentaux. Lorsque les choses sont traitées deux fois de la même façon, elles ne font plus rire. L'avantage d'une telle

complicité est qu'elle ôte tout orgueil d'auteur. Il faut que les deux soient totalement conquis par une idée, une réplique. Sans cette mutuelle adhésion, on jette.

**Propos recueillis
par Macha Séry**

REPÈRES

2010

Pierre Palmade crée son Atelier avec une dizaine de comédiens

2011 Juillet

L'Atelier de Pierre Palmade s'amuse au Festival d'Avignon (Théâtre des Béliers)

2012

L'Atelier de Pierre Palmade devient La Troupe à Palmade

2013 Février-mars

Nouveau spectacle de La troupe à Palmade (sur l'entreprise), à la Comédie de Paris



L'Assemblée générale, un temps fort

Le 20 juin prochain, l'Assemblée générale sera un grand moment de rassemblement. C'est une occasion unique de débattre des grandes orientations prises par la SACD pour défendre vos droits et choisir les actions à mettre en œuvre en faveur de vos créations. Un rendez-vous à ne pas manquer.

Le jeudi 20 juin 2013, à 14 heures, tous les associés de la SACD sont convoqués à l'Assemblée générale ordinaire. Pour approuver les comptes et le rapport d'activité de l'année écoulée, évoquer des questions posées par les auteurs* mais aussi, bien sûr, élire les nouveaux membres du conseil d'administration et des commissions de contrôle du budget et du droit de communication.

Cette année, 14 postes sont à pourvoir, au sein des trois instances (cf. tableau ci-dessous et p.17).

Au cours des semaines écoulées, différents auteurs ont fait acte de candidature pour ces différents postes. Leurs CV et déclaration d'intention peuvent être consultés sur l'espace membre du site www.sacd.fr. Ils sont également à la disposition des auteurs au

siège de la SACD ou peuvent vous être adressés par la poste, sur demande. Chaque associé est invité à voter pour l'élection de ces nouveaux membres. Au moins 30 jours avant l'Assemblée générale (art 35-1 des statuts), il reçoit une convocation individuelle par voie postale (ou électronique pour ceux qui l'ont expressément demandé), avec l'ordre du jour de l'assemblée et l'ensemble du matériel de vote. Les associés convoqués par voie postale pourront exprimer leurs votes par correspondance postale ou électronique ou en venant en séance. Ceux convoqués par voie électronique ne pourront exprimer leurs votes que par correspondance électronique ou en venant en séance.

* Pour pouvoir être inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire, les questions écrites des associés doivent parvenir au conseil d'administration sous pli recommandé avec avis de réception, au plus tard 45 jours avant l'assemblée (art. 34-II des statuts), soit le 6 mai 2013.

Les associés ont donc le choix entre 3 modes de vote (cf. schéma p.18) :

→ Vote électronique

Le vote électronique sera ouvert à tous les associés, du 17 mai 2013 à zéro heure au 17 juin 2013 à midi (heure de Paris), sur un site dédié dont les modalités d'accès figurent sur les convocations.

→ Vote par correspondance postale

Les associés pourront voter par correspondance postale, selon les modalités et au moyen du matériel de vote qui leur seront adressés avec la convocation. Leurs votes devront parvenir au siège de la Société au plus tard le 17 juin 2013 à midi (heure de Paris), c'est-à-dire 3 jours avant la tenue de l'Assemblée générale (art. 37-II des statuts).

→ Vote sur place à l'Assemblée générale

Les associés pourront voter en séance sur présentation de leur carte de membre (voir p. 18 pour obtenir sa carte de membre) ou, à défaut, d'une pièce d'identité. Le mode de vote choisi pour l'assemblée s'appliquera à l'ensemble des scrutins concernant ladite assemblée : le vote des résolutions et les élections des candidats aux instances statutaires. En Assemblée générale ordinaire, les décisions (élection des candidats aux différentes instances et approbation des résolutions) sont acquises à la majorité relative des voix des votants, à l'exception de la décision concernant la répartition des sommes provenant de la rémunération pour copie privée (affectées à des actions culturelles) qui requiert la majorité des deux tiers (art. L 321-9 du CPI).

INSTANCES	DISCIPLINES	POSTES À POURVOIR
Conseil d'administration	Auteurs d'œuvres dramatiques	4
	Compositeur dramatique	1
	Metteur en scène	1
	Scénariste et/ou réalisateur d'œuvres cinématographiques	1
	Scénariste d'œuvres télévisuelles	1
	Réalisateur d'œuvres télévisuelles	1
	Auteur d'œuvres d'animation	1
Commission de contrôle du budget	Auteur du répertoire de l'audiovisuel	1
	Auteur d'œuvres du spectacle vivant	2
Commission du droit de communication	Auteur d'œuvres audiovisuelles	1

À compter du 19 avril 2013, les rapports et les comptes sociaux de l'exercice 2012 seront consultables à la Société :
Direction administrative et financière
 11 bis, rue Ballu,
 75442 Paris cedex 09
 De 9 h à 17 h 45, du lundi au jeudi et de 9h à 17 h, le vendredi, et sur votre « espace membre » accessible à partir du site www.sacd.fr

■ Les postes à pourvoir et le rôle des différentes instances de décision

Conseil d'administration

10 postes à pourvoir  Durée du mandat : 3 ans

Conditions d'éligibilité

- Avoir le grade de sociétaire
- Ne pas avoir limité son apport à la société en application de l'art. 9 des statuts
- Remplir, dans la discipline ou la qualité, la moitié au moins des conditions nécessaires pour accéder au sociétariat, conformément à l'art. 4 du règlement général
- Avoir déclaré, toujours dans cette même discipline ou qualité, au cours d'une période donnée précédant l'élection, une ou des œuvres ayant engendré un nombre minimal de parts
- Etre à jour de sa cotisation annuelle

Le rôle du Conseil d'administration

- Définir la politique de la société
- Arrêter le budget annuel
- Déterminer, pour les droits relevant de la gestion collective, les barèmes et les clés de répartition
- Procéder au classement des œuvres
- Se prononcer sur l'admission de nouveaux associés
- Décider, s'il y a lieu d'accorder une assistance judiciaire ou sociale à un membre de la société
- Définir les conditions d'attribution du budget d'action culturelle dans les différents répertoires

Commission de contrôle du budget

3 postes à pourvoir  Durée du mandat : 3 ans

Conditions d'éligibilité

- Avoir le grade de sociétaire
- Ne pas avoir limité son apport à la société en application de l'art. 9 des statuts
- Remplir, dans la discipline, la moitié au moins des conditions nécessaires pour accéder au sociétariat, conformément à l'art. 4 du règlement général
- Etre à jour de sa cotisation annuelle

Le rôle de la Commission de contrôle du budget

- Consultation pour avis sur l'adoption du budget par le Conseil d'administration
- Suivi de l'exécution du budget et rédaction d'un rapport présenté en Assemblée Générale
- Réunion une fois par mois

Commission du droit de communication

1 poste à pourvoir  Durée du mandat : 3 ans

Conditions d'éligibilité

- Avoir le grade de sociétaire
- Ne pas avoir limité son apport à la société en application de l'art. 9 des statuts
- Remplir, dans la discipline, la moitié au moins des conditions nécessaires pour accéder au sociétariat, conformément à l'art. 4 du règlement général
- Etre à jour de sa cotisation annuelle

Le rôle de la Commission du droit de communication

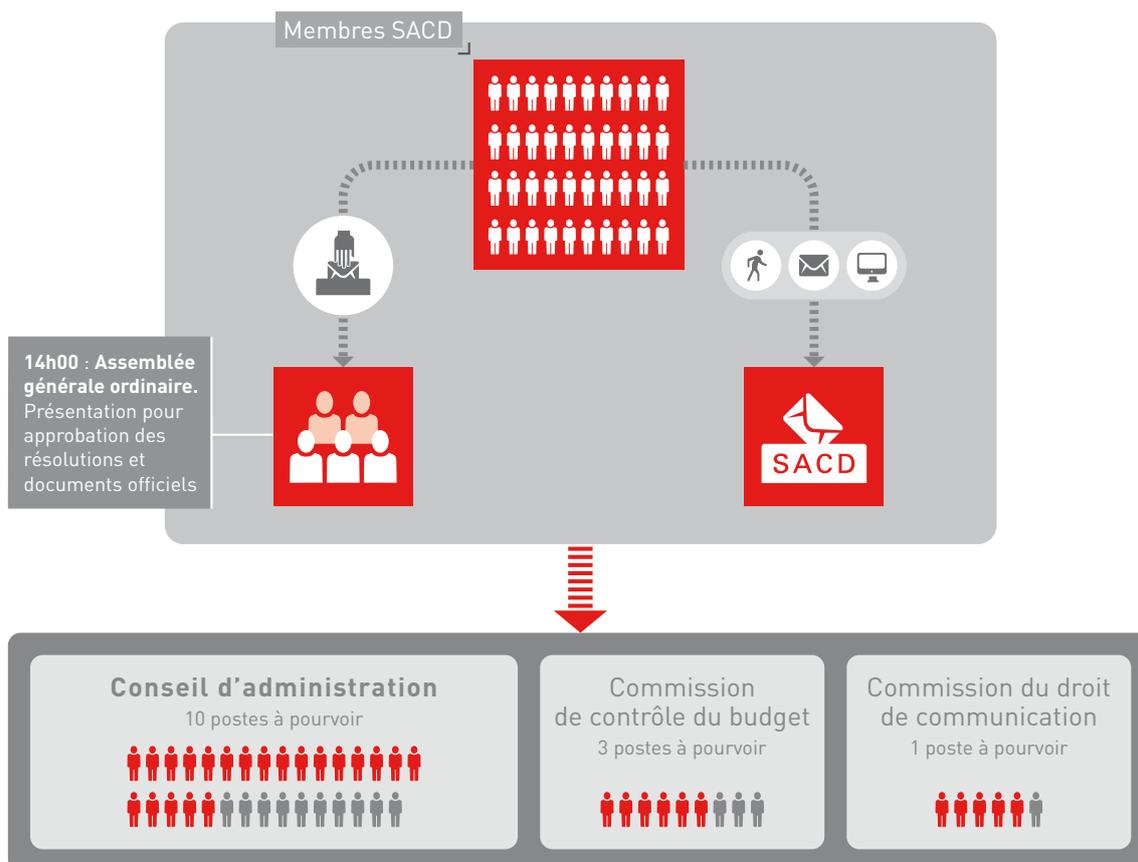
- Saisie par l'associé auquel est opposé un refus de communication des documents visés aux art. 35-III et 35-IV des statuts, elle émet des avis motivés ensuite notifiés au demandeur et au Conseil d'administration
- Présentation d'un rapport d'activité à chaque Assemblée Générale
- Réunion au moins une fois par trimestre

Plus d'informations

Direction administrative
et financière
Tel. 01 40 23 44 09
mugnette.henry@sacd.fr

Retrouvez toutes les informations
sur votre espace membre du site www.sacd.fr

■ Assemblée générale 2013 - Le vote



L'accès à l'Assemblée : Tout associé pourra participer à l'assemblée (qu'il ait ou non voté préalablement par voie électronique ou postale) sur présentation de sa carte de membre ou, à défaut, d'une pièce d'identité.

Si vous n'avez pas encore reçu **vosre carte de membre**, merci de bien vouloir en formuler la demande par mail ou par courrier, accompagnée d'une photographie d'identité (mentionnant vos nom et prénom) au :
Pôle Auteurs Utilisateurs - 11 bis, rue Ballu - 75442 Paris cedex 09 - Mail : adhesion@sacd.fr - Tél. : +33 (0)1 40 23 44 95

📅 Dates à Retenir

19.04.2013 → Mise à disposition des dossiers des candidats, des rapports et comptes sociaux de l'exercice 2012. Les dossiers des candidats seront accessibles sur l'espace membre de chaque auteur de la SACD sur le site www.sacd.fr et disponibles au siège de la SACD. Ils pourront également vous être adressés par la poste à votre demande.
Contact : Muguette Henry - Tél. 01 40 23 44 09 – muguette.henry@sacd.fr

06.05.2013 → Date limite de réception des questions écrites

17.05.2013 → Ouverture du vote par correspondance postale ou électronique pour l'élection des candidats et les résolutions

17.06.2013 → Clôture des votes par correspondance ou par voie électronique (à midi, heure de Paris)

20.06.2013 → Assemblée générale ordinaire à 14h

Retrouvez toutes les informations sur votre espace membre du site www.sacd.fr

Action culturelle

Zoom ! première



À l'initiative de la SACD, L'L, lieu de recherche et d'accompagnement pour la jeune création (Bruxelles) organise trois jours inédits de danse, de théâtre et de performances, intitulés Zoom !. Avis de vent frais sur Roubaix.

Du 15 au 17 mai, une vingtaine de propositions signées par de jeunes artistes (cf encadré) seront données dans trois lieux à Roubaix : La Compagnie de l'Oiseau-Mouche, en partenariat

avec La Condition Publique et Danse à Lille - CDC Roubaix - Nord-Pas de Calais. Parrainé par le chorégraphe Christian Rizzo, l'événement est piloté par L'L, « lieu de recherches pour la jeune création, où, depuis six ans, les jeunes artistes, du théâtre à la danse aux nouvelles écritures pour la scène, sont accompagnés avec souplesse et vigilance » souligne Daniel Larrieu, qui ajoute : « ces trois jours à Roubaix permettront de découvrir le travail effectué avec les artistes tout au long de l'année par Michèle Braconnier et son équipe et de susciter des échanges entre tous. »

À noter, en clôture du Zoom !, une discussion autour de la

question des droits d'auteurs, animée par Daniel Larrieu, en présence de Corinne Honvault et d'un représentant de la SACD Belgique le 17 mai au théâtre de L'Oiseau Mouche / Le Garage.

LES ARTISTES INVITÉS :

Michaël Allibert, Eric Arnal Burtschy, Brice Catherin, Pamina de Coulon, Emmanuel Eggermont, Mohamed El Khatib, Yvain Juillard, Eno Krojanker & Hervé Piron, Aude Lachaise, Karelle Ménine, Laure Myers, Sophie Rousseau, Beatriz Setien Yeregui, Beata Szparagowska, Clément Thirion, Anja Tillberg, Kevin Trappeniers, Bert Van Gorp et Ivan Favier, Jean-Baptiste Veyret Logerias

Le « Vif du Sujet itinérant » au festival June Events

Créé par la SACD, « Le Vif du Sujet itinérant » est un espace de création, d'expérimentation et de rencontre entre des interprètes et des chorégraphes venant d'univers différents. Cette année il se pose au June Events de Carolyn Carlson.

Après les Rencontres chorégraphiques d'Avignon, Montpellier Danse, Le Printemps de la Danse et Les Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis, le « Vif du Sujet itinérant » présentera pour la première fois 2 créations dans le cadre du festival « June Events » : la première réunit Pierre Pontvianne (chorégraphe) et Marie Barbottin (interprète), la seconde Lucinda Childs (chorégraphe) et Lénio Kaktléa (interprète). Chaque création fera l'objet de 3 représentations les 7, 8 et 9 juin.

June Events est un festival de danse créé en 2004 par Carolyn Carlson qui en assure depuis la direction artistique. Il est né de son désir d'accompagner les jeunes générations de choré-

graphes, en leur proposant un lieu de rencontre avec le public ainsi qu'avec des maîtres dont les œuvres ont marqué l'histoire de la création chorégraphique. Le croisement des esthétiques et des champs artistiques, la rencontre des différentes générations d'artistes est au cœur de cette programmation qui contribue au développement de la diffusion de la danse en Ile-de-France.

Pour sa 7^{ème} édition qui se déroulera du 6 au 19 juin 2013 à La Cartoucherie à Vincennes et sur les Berges de Seine, le festival June Events présentera une programmation de 25 représentations - dont 7 créations - qui favorise la découverte de jeunes talents au côté de compagnies plus reconnues. L'ouverture



© Pierre Pontvianne et Marie Barbottin

vers l'international se poursuit avec un focus sur l'Afrique du Sud dédié à sa nouvelle scène chorégraphique. Ce festival met en lumière le travail des compagnies que l'Atelier accompagne tout au long des saisons en sessions masterclasses ou pour des résidences de création ou de recherche. Cette année encore le festival mettra à l'honneur des auteurs contemporains de la SACD.

Action culturelle

Des festivals



HAUTES TENSIONS À LA VILLETTE

Le festival mêlant cirque contemporain et danse hip-hop pose son chapiteau à Paris pour la troisième année. Après une édition 2012 sous le signe du cirque, l'accent est davantage mis sur le hip-hop. Le festival accueillera aussi le premier championnat de France d'art du déplacement, une discipline urbaine mêlant sport et acrobatie. La SACD s'associe tout particulièrement à une table ronde sur les écritures chorégraphiques en danse hip-hop (le 19 avril de 10h à 13h) et à une table ronde « Écrire pour le cirque », le 26 avril de 15h à 17h, à laquelle prendra part Philippe Goudard, administrateur de la SACD délégué aux Arts du cirque. A noter qu'en parallèle du festival, les 27 et 28 avril, seront aussi présentés au Théâtre de la Cité internationale les 5 projets sélectionnés au titre du dispositif Circus Next (ex-Jeunes Talents Cirque Europe), soutenu par la SACD.

Du 16 au 28 avril.
www.villette.com



L'HUMOUR EN CAPITALES

Septième édition pour le festival du rire de Paris qui présentera cette année 16 spectacles dont la création *La Station Champbaudet* d'Eugène Labiche, mise en scène par Ladislav Chollat, et la comédie musicale d'Airnadette. Fidèle soutien de la manifestation, la SACD continue de s'investir dans la soirée «Les nouveaux talents du rire», parrainée cette année par les Frères Taloche, qui se tiendra le mercredi 15 mai au Théâtre Marigny. Le Prix SACD jeune talent récompensant l'écriture sera remis à l'un des finalistes qui se produiront sur scène. Ont reçu cette distinction par le passé : Fabrice Abraham (2007), Skalp (2008), Constance (2009), Chris (2010), Alex Barbe (2011) et Fary Brito (2012). Ce dernier donnera son spectacle le 14 mai au Comedy Club dans le cadre d'un coup de cœur du festival, qui verra aussi Antoine Schoumsky faire son show le 17 mai au Point Virgule.

Du 7 au 17 mai.
humourencapitales.com



FESTIVAL DE CANNES

La SACD est un partenaire fidèle du Festival de Cannes et propose de nombreux rendez-vous tout au long de l'événement.

Le Pavillon des Auteurs de la SACD situé à la Pantiéro, est un lieu incontournable où les auteurs et l'ensemble des professionnels du monde du cinéma se rencontrent, échangent et débattent des enjeux qui animent la création cinématographique.

Représentante de tous les auteurs, scénaristes et réalisateurs, la SACD soutient et encourage toutes les écritures de cinéma, notamment par le Prix du scénario, remis lors de la cérémonie de clôture du Festival, qu'elle a initié en 1994.

Comme chaque année, grâce à son action culturelle financée par la copie privée, la SACD soutient également à Cannes toutes les sélections : Quinzaine des réalisateurs, Semaine de la Critique et ACID, afin de mettre en lumière et de récompenser le rôle essentiel des auteurs dans la création de films. Le comité de sélection de la SACD décerne deux prix : le Prix SACD remis à un long métrage francophone en clôture de La Quinzaine des Réalisateurs et le Prix SACD remis à un long-métrage en compétition à La Semaine de la Critique.

Du 15 au 26 mai.

Hertz.

AVEC HERTZ (location de voitures) ET LA SACD

Bénéficiez de 10 % de remise, sur le tarif public le moins cher de Hertz (paiement immédiat), pour vos locations de véhicules de tourisme et utilitaires, toute l'année, en France et à l'étranger.

Informations & réservations: 01.55.69.55.59 (appel non sur taxé)

Annoncez votre code de remise **CDP 593899**

www.Hertz.fr

* Sauf Dom Tom, Corse, Etats-Unis et agences franchisées ne participant pas à l'opération.
Offre soumise à disponibilité variable et modifiable toute l'année.



Des spectacles



LA DANSE DE TOUS LES SENS À FALAISE

La SACD réitère son soutien aux rencontres chorégraphiques en Basse-Normandie. La Danse de tous les Sens vise à faire découvrir l'art chorégraphique sous toutes ses formes (jeunes compagnies et chorégraphes confirmés) et favorise la rencontre entre les professionnels, les groupes amateurs et scolaires et aussi tous les passionnés de danse.

Du 13 au 18 mai.

www.tadansedetouslessens.com



RENCONTRES CHORÉGRAPHIQUES INTERNATIONALES DE SEINE-SAINT-DENIS

Inscrites au cœur de la Seine-Saint-Denis, déployées sur une dizaine de théâtres quadrillant tout le territoire, les Rencontres chorégraphiques se veulent par définition ouvertes sur le monde. Cette année, 23 compagnies participeront. Parmi les artistes invités : Laurent Chéouane, Alessandro Sciarroni, Sonia Sanchez, Frédéric Gravel, Daniel Léveillé, Boyzie Cekwana...

Du 14 mai au 13 juin. www.rencontreschorégraphiques.com



PRÉMICES À LILLE

Initié en 2012, ce festival de théâtre à l'échelle de l'agglomération lilloise créé par le Théâtre du Nord à Lille et La Rose des Vents à Villeneuve d'Ascq est entièrement dédié à la jeune création. La manifestation met en particulier en avant le travail d'artistes fraîchement sortis de l'EPSAD, l'École professionnelle supérieure d'art dramatique. Cette année encore, la SACD lui apporte son soutien.

Du 23 au 30 mai.

www.theatredunord.fr



UZÈS DANSE

Le festival de la nouvelle danse du Centre de développement chorégraphique Uzès danse entrera cette année dans sa 18ème année. Parmi les artistes invités : Patrice Barthès, Gaëtan Bulourde, Anne Collod, Vincent Dupont, Marlene Monteiro Freitas, Olivier Normand, Laurent Pichaud et Rémy Héritier, Sylvain Prunenec et Anne-James Chaton...

Du 14 au 19 juin.

www.uzesdanse.fr



UNE FAILLE, SAISON 1, ÉPISODES 7 ET 8

Dernier rendez-vous de la saison avec la « série théâtrale » écrite par Sophie Maurer sur un scénario de Sylvie Coquart-Morel, mise en scène par Mathieu Bauer. Les personnages prisonniers des décombres d'un immeuble effondré retrouveront-ils leur liberté ? Pour son travail sur ce spectacle, Sylvain Cartigny a bénéficié du Fonds SACD Musique de Scène 2012.

Du 14 mai au 8 juin au Nouveau Théâtre de Montreuil (93)



ALIADOS

Alliés pendant la guerre des Malouines, Margaret Thatcher et le Général Pinochet se retrouvent des années plus tard. Un « opéra du temps réel » composé par Sebastian Rivas, mis en scène par Antoine Gindt et réalisé par Philippe Béziat, sur un livret d'Esteban Buch. Aliados a bénéficié du Fonds de Création Lyrique SACD 2012.

Du 14 au 19 juin au T2G Théâtre de Gennevilliers (92) dans le cadre de ManiFeste, Festival de l'Ircam

LE VERTIGE



© LIN Photographers

Reprise au 104 d'un spectacle présenté l'été dernier à Avignon dans le cadre des Sujets à Vif, cette coproduction SACD-Festival d'Avignon est une commande à Olivia Rosenthal. L'écrivain a invité pour l'occasion l'artiste trapéziste Chloé

Moglia à mettre en espace avec elle une variation autobiographique autour du film *Vertigo*, extraite de son livre *Ils ne sont pour rien dans mes larmes* (Ed. Verticales). « *Vertigo* d'Alfred Hitchcock m'a toujours fait frissonner sans que je sache vraiment pourquoi, explique Olivia Rosenthal. J'ai eu envie d'explorer ce frisson, de le mettre en relation avec les images du film, son histoire et ma propre histoire. Et j'ai pensé que les sensations intenses que ce film provoquait, je pouvais en confier l'expérience à quelqu'un de proche et de lointain à la fois. Voilà comment j'ai choisi Chloé Moglia qui, grâce à son sens du risque, son goût pour les situations extrêmes et sa maîtrise des disciplines aériennes, sait traverser le vide sans y tomber. »

Les 25, 26 et 27 avril au 104, à Paris.

Action culturelle

Fonds SACD

Tout au long de l'année, la SACD soutient la création au travers de fonds financés par son action culturelle.

Auteurs d'espaces

Auteurs d'espaces est un appel à projets national de soutien à la création et aux auteurs des Arts de la rue. Il a été créé par la SACD en partenariat avec un collectif de festivals, scènes nationales, théâtres conventionnés et associations culturelles. Les projets retenus sont assurés d'être soutenus pour leur diffusion dans les festivals partenaires.

Les projets lauréats de l'édition 2013 ont été désignés le 29 janvier dernier :

- **La Montagne** de **Jack Souvant**, collectif Bonheur intérieur brut
- **Borderline Blues** de **Julie Lefebvre**, cie La Fabrique Fastidieuse
- **La grand finale d'Agnès Pelletier**, cie Volubilis
- **Hagati Yacu** de **Dalila Boitaud-Mazaudier** et **Boubacar Boris Diop**, cie Uz et coutûmes
- **Les fils des hommes** de **François Rascalou**, cie Action d'espace
- **Autoportrait** de **Luc Amoros**, cie Luc Amoros
- **La Tempête** de **Karim Sebbar**, Association K
- **Be Claude** de **Pierre Pilatte** et **Jean Cagnard**, cie 1 Watt

Fonds Musique de Scène

Créé en 2007, ce dispositif est un fonds d'aide à l'écriture de musiques destinées à accompagner une pièce de théâtre, une chorégraphie, un spectacle de cirque ou d'arts de la rue.

Les projets lauréats de l'édition 2013 ont été désignés le 8 avril dernier :

DANSE

- **Douve** (Compagnie C'Interscribo), compositeur : Pedro Garcia-Velasquez
- **La Castiglione, chute d'une comtesse** (L'Attirail), compositeur : Laurent Petitgand
- **Sheherazade** (Cobalt), compositeur : Lionel Ginoux

CIRQUE

- **La Montagne** (Le Collectif Bonheur Intérieur Brut), compositeur : Benjamin Moussay

ARTS DE LA RUE

- **Détachement II : Homo Erectus** (Ilimitrof cpg), compositeur : Pierre-Emmanuel Thinet
- **Kori Kori** (Compagnie Oposito), compositeur : Michel Taieb
- **Outside** (La Constellation), compositeur : Marco Quesada Carrillo

THÉÂTRE ET THÉÂTRE MUSICAL

- **D'où l'heure de la fugue** (Théâtre de la Renaissance), compositeur : David Jisse
- **Bastien dans la lune** (Mezza Voce), compositeurs : Gaëtan Tessé et Florence Lenoir
- **Brasserie** (Compagnie Quelle heure est-il ?), compositeur : Yuri Bessières

Calendrier des prochains fonds

ÉCRIRE POUR LA RUE

« Écrire pour la rue » est un dispositif d'aide institué par le ministère de la Culture et de la Communication en partenariat avec la SACD dans le cadre de son action culturelle pour valoriser la qualité des écritures pour l'espace public, impulser leur originalité et mieux structurer les méthodes d'élaboration.

Les résultats seront communiqués en juin.

FONDS DE CRÉATION LYRIQUE

Le FCL, initié par la SACD, est chargé d'attribuer une aide aux projets professionnels de création et de reprise d'ouvrages lyriques contemporains d'expression francophone. Cette aide concerne l'opéra, le théâtre musical et la comédie musicale. Les lauréats sont désignés par une commission composée de deux représentants du ministère de la culture - DGCA - deux représentants de l'ADAMI, un représentant du FCM et deux représentants de la SACD.

Les résultats seront communiqués en juin.

Magazine des auteurs
N°162 • Printemps 2013

Directeur de la publication :
Pascal Rogard

Rédactrice en chef :
Catherine Vincent

Coordination éditoriale :
Caroline Collard

Conception graphique :
Éditions Scope

Impression :
SPEI

Conseil d'administration
2012-2013

Président
Jacques Fansten (télévision)

Premier vice-président
Georges Werler (mise en scène)

Vice-présidents
Christine Miller et Caroline Huppert (télévision)
Philippe Hersant (musique)
Laurent Heynemann (cinéma)
Denise Chalem (théâtre)

Administrateurs délégués

Daniel Larrieu (danse)
Georges-Olivier Tzanos (animation)
Philippe Goudard (arts du cirque)
Yves Nilly (radio)
Frédéric Michelet (arts de la rue)
Catherine Cuenca (création interactive)

Administrateurs

Bernard Cavanna, Jean-Paul Alègre,
Joëlle Goron, Dominique Probst,
Luc Jabon, Christiane Spièro,
Arthur Joffé, Jean Marboeuf,
Claire Lemaréchal, Christine Laurent,
Marie-Anne Le Pezennec,
Franck Philippon, Eduardo Manet,
Charles Nemes, Jacques Rampal,
Luc Dionne.

SACD

11 bis, rue Ballu
75442 Paris cedex 09
journaldesauteurs@sacd.fr
Tél : 01 40 23 44 55

En couverture :
Le Goff & Gabarra
© K2 images / Shutterstock.com

Infographie des pages 17-18 :
Rémy Voet

Vins de Bourgogne



Domaine Henri NAUDIN-FERRAND

12, rue du Meix Grenot - 21700 MAGNY-lès-VILLERS

Téléphone : 03 80 62 91 50 - Fax : 03 80 62 91 77

www.naudin-ferrand.com

info@naudin-ferrand.com



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. consommez avec modération

GUERLAIN



La petite robe noire

fl.